

Renouvellement d'adhésion

Pour les communes adhérentes

Commune de :

Nombre d'habitants :

> cotisation due :

- commune de moins de 200 habitants 50 €
- commune entre 201 et 600 habitants 100 €
- commune de plus de 600 habitants 200 €
- autres structures 200 €

Nouvelle adhésion

Pour les communes souhaitant adhérer pour la 1^{ère} fois

Commune de :

Nombre d'habitants :

> cotisation due :

(droit d'entrée si 1^{ère} année d'adhésion ou non suivi de l'adhésion)*

- commune - de 200 habitants : 250 €* + 50 €, soit 300 €
- commune entre 201 et 600 habitants : 500 €* + 100 €, soit 600 €
- commune de plus de 600 habitants : 1 000 €* + 200 €, soit 1 200 €
- autres structures (hors com com) : 1 000 €* + 200 €, soit 1 200 €

NOTA : conservez ce document, il vous servira de justificatif comptable.

SIRET : 32003170100032

Virement à effectuer sur le compte du CAUE de Meurthe-et-Moselle

IBAN : FR12 2004 1010 1000 5706 5E03 101—BIC : PSSTFRPPNCY